



! Pour transmettre vos factures électroniques à vos clients du secteur public !

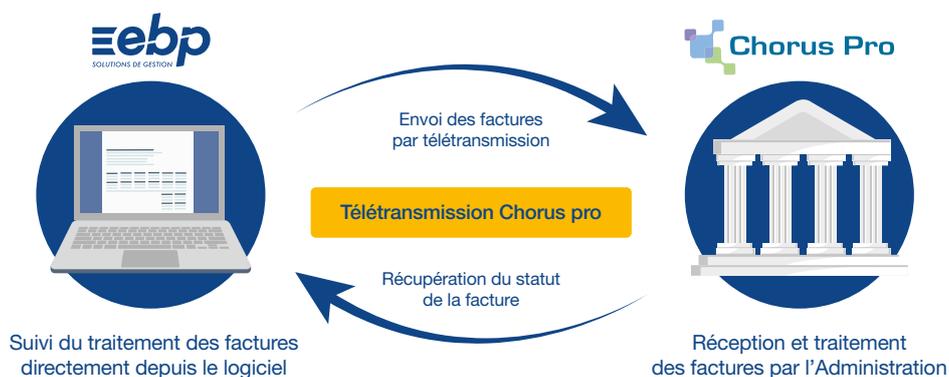
La dématérialisation des factures, un enjeu majeur pour votre entreprise

La transition numérique des entreprises est plus que jamais en marche.

C'est dans ce contexte que l'Administration française a rendu obligatoire, pour toutes les entreprises travaillant avec l'État et les collectivités publiques, l'envoi de leurs factures sous forme électronique sur le portail Chorus Pro.

Avec les solutions EBP, plus besoin d'aller ressaisir vos informations, l'envoi de vos factures est totalement automatisé depuis votre logiciel.

Réduction du coût des factures, gain de temps et risque d'erreur réduit, les avantages de la télétransmission sont nombreux. Tout est centralisé dans votre solution pour vous offrir plus de confort et de sécurité au quotidien.



Quelle différence entre facture et facture électronique ?



La facture électronique est une facture créée, envoyée, reçue et conservée sous forme électronique dans les conditions légales en vigueur (article 289 du Code Général des Impôts).

La transmission par email d'une facture n'en fait pas une facture électronique valide. La conception doit être entièrement numérique, la facture électronique devenant la facture d'origine.



ZOOM SUR LA DÉMATÉRIALISATION

■ Réduction du coût global des factures

Grâce à la facture électronique, plus besoin d'imprimer, de timbrer, d'archiver physiquement vos factures.

Le saviez-vous ? Selon un rapport KPMG, le choix de la dématérialisation des factures permet une économie moyenne de 3,24 euros par facture envoyée et 5,77 euros par facture reçue.

■ Automatisation des processus

Plus besoin de vous connecter sur le portail pour déposer et suivre le traitement de vos factures !

Grâce à la télétransmission Chorus Pro, vous pouvez émettre vos factures et suivre l'avancée de leur traitement directement depuis votre solution EBP.

■ Amélioration des délais de paiement

Une bonne gestion de votre trésorerie est capitale pour assurer la pérennité de votre entreprise.

En optant pour la télétransmission, fini l'envoi postal de vos factures. Elles arrivent à leur destinataire en quelques secondes seulement et peuvent ainsi être traitées beaucoup plus rapidement.

■ Sécurisation et traçabilité des données

Ne prenez plus le risque que vos factures se perdent. Avec la télétransmission, tous les flux de vos factures sont conservés numériquement.

Vous savez ainsi qui émet la facture, à quel moment et pour qui. C'est l'assurance pour vous d'une traçabilité optimale de vos documents.

FONCTIONS PRINCIPALES

- Export des factures au format de facture électronique Factur-X
- Export au format Factur-X des factures issues d'un regroupement de documents
- Télétransmission vers Chorus Pro sur l'espace « Factures émises »
- **Télétransmission vers Chorus Pro sur l'espace « Factures de travaux » utilisé pour les paiements relevant d'un marché de travaux publics cadré par le CCAG de travaux (Cahier des clauses administratives générales)**

- Récupération automatique du statut des factures transmises sur Chorus Pro
- Regroupement des informations de facturation dans un onglet dédié dans la facture
- Sélection du code service par liste déroulante dans les documents de vente
- Choix du modèle d'impression des factures pour les envois vers Chorus Pro
- Création d'une vue dédiée « facture électronique » dans la liste des factures
- Télétransmission des factures par lot

Fonctionnalité uniquement disponible pour les solutions de la gamme Bâtiment.

La télétransmission sur le portail Chorus Pro est proposée depuis nos solutions de Facturation, Gestion Commerciale, Bâtiment, Point de Vente et la plateforme EBP Horizon. Pour le mode licence, elle nécessite un abonnement à une Offre de Services PRIVILÈGE ou PREMIUM.